



Lignes de conduite communes en communication

Les lignes de conduite communes en communication ont pour objectif de veiller à une visibilité des Quartiers durables et de Bruxelles Environnement et à une cohérence de l'ensemble des projets, dans le souci d'une meilleure connaissance et reconnaissance de l'appel à projets. Ces prérequis s'appliquent aux communications publiques des activités, événements et manifestations, de même qu'aux projets collectifs soutenus par l'appel à projets Quartiers durables. Ils concernent divers supports tels que les affiches, les flyers, les e-mails d'invitation, les newsletters, les journaux, les brochures, les panneaux de présentation / d'information ...

Le logo Quartiers durables de Bruxelles Environnement doit être présent sur les outils de communication. Sa présentation sera coordonnée et cohérente avec le logo du quartier. Quand le document a plusieurs pages, disposition des logos en 1ère page. Logo des quartiers durables :



Les documents doivent être bilingues français / néerlandais. Pour les documents plus conséquents (une brochure réalisée et financée dans le cadre des projets d'intérêt collectif par exemple), une traduction de l'introduction et de la conclusion suffit, ne s'agissant pas d'une publication de Bruxelles Environnement.

Un éditeur responsable doit être mentionné sur l'affiche. Cela peut être un représentant du quartier, l'animateur/animateur, la coordination.

Il est plus qu'utile de mentionner des coordonnées de contact, mention d'une adresse e-mail, le cas échéant un numéro de téléphone.

Le cas échéant, les mentions relatives aux droits sur l'image et la mention de l'auteur des photos, dessins, illustrations.

Les affiches, flyers, newsletters, journaux, durant l'année d'accompagnement, sont soumis pour avis à Bruxelles Environnement avant impression, via le coach.

